

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos

Lettre N°6

Informations départementales

Réunion du CTPD du 26 Novembre 2007

1. Rémunération des heures d'accompagnement pédagogique :

L'inspecteur d'académie a rappelé que les enseignants du 1^{er} degré intervenant en collège au titre de « l'accompagnement pédagogique » sont rémunérés à 19,03€ de l'heure contre 28 € de l'heure pour les enseignants de Segpa et 33€ pour les professeurs certifiés de collège.

.... Nous constatons, une fois de plus, que la revalorisation des maîtres du premier degré est en marche !!!

2. Réunion du prochain CTPD

Les ouvertures et fermetures de classe se décidaient habituellement lors d'un CTP réuni au mois de Février de chaque année. L'Inspecteur d'Académie a annoncé qu'en raison des élections municipales de Mars 2008, le prochain CTP se réunira après les élections municipales. Faites-nous parvenir vos prévisions d'effectifs d'ici là.

Ce report risque d'avoir des conséquences sur le calendrier du mouvement.

3. Enseignement de l'allemand (3h/semaine) :

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que les maîtres pouvaient enseigner l'allemand à l'Ecole Elémentaire s'ils en avaient les compétences ... Il espère qu'à terme tous les enseignants du Bas-Rhin auront acquis ces compétences.

Implantation d'une école européenne à Strasbourg

Intervention du SNUipp-FSU 67 lors du CTP du 26 Novembre 2007

Le SNUipp-FSU 67 tient tout d'abord à préciser qu'il ne s'oppose pas à la création d'une école européenne à Strasbourg ,ayant bien perçu l'intérêt politique et économique que cela entraîne...

Toutefois le SNUipp-FSU 67 tient à dénoncer l'extrême précipitation avec laquelle cette implantation a lieu engendrant de fait, un **manque total de concertation**, de **communication**. **Des malentendus** et des **injustices** en découlent, tant au niveau des personnels qu'au niveau des parents d'élèves .

En ce qui concerne l'école élémentaire du Conseil des XV à Strasbourg où l'école européenne doit être créée:

C'est malheureusement par la presse locale ,une fois de plus, que les collègues ont appris qu'ils avaient été "**choisis**"pour céder la place à une école européenne...

En effet , la municipalité de Strasbourg a décidé de "réquisitionner" des locaux de ce groupe

scolaire (le plus important du Bas-Rhin avec ses 10 classes internationales et ses 13 classes dites de secteur, sans compter les 4 classes de langues spécialisées anglais /allemand) afin d'installer à **titre provisoire** une **école européenne de type II : gratuite, et publique** où les enfants de fonctionnaires internationaux pourront venir s'inscrire.

Le SNUipp 67 tient à soulever les différents problèmes qu'occasionne cette ouverture précipitée :

Au niveau des locaux récupérés par la municipalité, cela entraîne non seulement de graves répercussions pour les collègues de « l'international » mais également , sur le centre de loisir dit « **centre Rotterdam** » entièrement rattaché à l'école. Il touche plus de 100 familles qui confient leurs enfants le midi, le soir et les mercredis à ses éducateurs. Nous n'osons imaginer que la municipalité puisse briser ce **lien social** qui existe entre l'école et les familles du quartier....

D'autre part, le nombre de salles de classes exigées pour l'ouverture et l'installation pendant **au moins quatre ans** de cette école, nous laisse à penser qu'il faudra à terme probablement toucher aux classes de secteur....Il sera alors difficile de faire comprendre aux associations de parents d'élèves du quartier que leurs impôts servent à financer une école quasi privée (de par son fonctionnement) en sacrifiant l'école de quartier. (effectifs chargés, manque de salles...)

Le SNUipp67 soulève également le problème majeur de cette création sur un **site public** :la fermeture à terme de la section internationale du Conseil des XV et par conséquent l'obligation faite aux collègues de quitter leur poste.

Que l'implantation se fasse au Conseil des XV ou à l'école R.Schuman nous déplorons que les collègues des deux écoles en subissent les conséquences, sachant que des collègues pourront postuler à certains de ces postes (avec une formation demandée lors du groupe de travail en CAPD restreinte) mais que la plupart d'entre eux auront du mal à passer d'un système à l'autre. Même si les règles de mouvement évoquées lors du groupe de travail pourront permettre à certains collègues du Conseil des XV de "glisser" en international vers l'école R.Schuman, nous pouvons comprendre la déception et le désarroi de ces collègues à qui on demande de partir (pour certains à deux ou trois ans de la retraite)..Nous pouvons comprendre également le malaise des collègues de l'école R.Schuman qui n'acceptent pas que l'on regroupe les personnels de « l'international » en les classant par ordre d'arrivée dans ces sections, lésant, de ce fait également certains collègues de cette école.

Nous avons donc proposé aux différents directeurs des écoles concernées une réunion intersyndicale (Vauban maternelle, Conseil des XV maternelle et élémentaire ,R.Schuman) afin de réfléchir ensemble à une solution qui lèserait le moins possible les collègues. Nous avons également proposé aux associations de parents d'élèves de prendre rendez-vous à l'inspection académique.

Le SNUipp 67 s'interroge sur cette précipitation alors qu'il est question d'ouvrir une école européenne à Strasbourg, depuis quelques années.

Enfin, le mode de fonctionnement choisi, avec un directeur issu du secondaire, deux directeurs adjoints et la main mise de la municipalité, ne peut qu'évoquer la mise en place d'un EPEP. Nous déplorons là aussi le manque de concertation, mettant les organisations syndicales et les collègues devant le fait accompli.

SNUipp-FSU 67

Informations nationales

SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN

Nous nous en souvenons tous : en octobre, sans aucune consultation avec la profession, le Ministre de l'Education Nationale a informé les enseignants, par voie de presse, de sa décision de supprimer les matinées de classe les samedis matins, sans , toutefois, abaisser les obligations de service des enseignants. Ces derniers devront mettre en place

une aide personnalisée aux élèves en difficulté sur un temps spécifique de 2 heures hebdomadaires.

Par cette mesure, le Ministre espère pouvoir diminuer considérablement le nombre d'élèves en difficulté. La nouvelle organisation dont il veut doter l'école primaire doit répondre à cet objectif. La suppression des heures de classe et le redéploiement de ces heures n'est, selon lui, qu'un des instruments pour y parvenir.

Une 1^{ère} réunion regroupant une délégation du SNUipp, du SE et du SGEN s'est tenue au Ministère ces derniers jours dont le but était essentiellement d'examiner **les conséquences de la suppression du samedi matin.**

Les représentants du SNUipp y ont rappelé leur exigence d'un cadre budgétaire ambitieux pour l'Education Nationale. En effet, le SNUipp considère que la volonté de réduire les difficultés scolaires des élèves ne peut passer que par des mesures dégageant du temps, par des formations, par du travail en équipe, par la prise en compte de la multiplication des tâches et de l'alourdissement de la charge de travail des enseignants.

L'équipe du SNUipp 67 pense qu'il est, effectivement, fondamental de consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté. Mais cet outil de remédiation existe déjà : c'est le RASED. Il faut lui donner plus de moyens pour plus d'efficacité.

De plus, si le Ministère entend imposer par un travail spécifique et individualisé – en dehors des heures de classe - aux enseignants du 1^{er} degré la prise en charge des élèves en difficulté, il lui incombera d'apporter des réponses satisfaisantes aux questions suivantes :

- **Comment sera payée la charge de travail supplémentaire induite par la concertation et les préparations nécessaires pour la mise en place de ce travail adapté ?**
- **Comment seront formés les enseignants pour ce travail spécifique qui n'entre pas dans leur domaine de compétence (réservé au RASED) ?**
- **Quel avenir pour les enseignants du RASED si désormais les adjoints doivent faire le travail qui était le leur jusqu'à présent ?**

PERMUTATIONS INFORMATISEES

Fermeture du service internet le 10 Décembre 2007

Majoration exceptionnelle de barème de 500 points

Nous avons pris connaissance de la note de service qui vient d'être envoyée aux IA sur la mise en oeuvre de la majoration, ainsi que l'article D322-1 du code de la sécurité sociale qui énumère les maladies graves entrant dans le champ du handicap (c'est la liste des maladies ouvrant droit au CLM).

La note de service rappelle que la volonté du ministère est d'appuyer la majoration sur une base réglementaire dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur le handicap.

La note prévoit la mise en place de plusieurs outils que les sections devront vérifier :

- Nouvel onglet dans l'prof, où les collègues devraient trouver les informations utiles;
- Création d'une rubrique " Handicap " sur les sites académiques (mais c'est une *recommandation* et non pas une obligation...);
- Publication d'une note départementale comportant les modalités de constitution du dossier, la procédure et le calendrier;
- Information par les IA à l'intention des MDPH concernant ces procédures et les dossiers qu'elles auront à traiter de ce fait (information *souhaitable* mais non obligatoire...).

Points pour renouvellement du premier vœu

Ces points n'apparaissent pas sur l'prof car les IA n'ont pas cet élément du barème; c'était déjà le cas les années passées, les fichiers transmis par les départements comportant tous les éléments du barème sauf celui-ci, qui est rajouté par l'administration centrale; d'où ce paradoxe : vérifier dans les départements les barèmes qui ne seront plus, au vu de la note de service, modifiables une fois transmis...

Vœux liés

La note de service précise que peuvent présenter des vœux liés les couples mariés ou pacsés ou **couples non liés**. Ce dernier terme vise donc les concubins; des précisions seront en principe apportées par le ministère sur cette notion.

COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE CGT – FO – FSU – UNSA – CFTC – SOLIDAIRES – CFE CGC

20 novembre 2007 : un succès indéniable Le gouvernement doit ouvrir de réelles négociations

La journée de grève et de manifestations, à l'initiative des 8 organisations syndicales de la Fonction publique, a été d'une grande ampleur et un indéniable succès.

Le gouvernement et les pouvoirs publics doivent entendre ce qui est notamment exigé :

- Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (actifs et retraités) et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- Pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- Pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels.
- Pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Le gouvernement ne doit pas tergiverser !

NOUS EXIGEONS UNE REPONSE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2007

Les 8 organisations syndicales réitèrent leur exigence d'une négociation immédiate sur ces revendications : elles demandent en conséquence une première séance de négociation avant le 30 novembre.

Si le gouvernement ne donne pas de réponse favorable, les 8 organisations syndicales décideront d'amplifier la mobilisation par une nouvelle action commune dès le début décembre 2007.

Paris, le 21 novembre 2007